

Questions orales

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, tout le monde, tous les Canadiens, toutes les parties concernées doivent respecter la loi, notamment les dispositions de l'article 184 du Code canadien du travail.

* * *

L'IMMIGRATION**LE HONDURAS ET LA BOLIVIE—LA POSSIBILITÉ D'IMPOSER L'OBTENTION D'UN VISA**

Mme Mary Collins (Capilano): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le 1^{er} septembre dernier, je lui ai demandé s'il envisageait d'imposer l'obtention d'un visa aux Honduriens étant donné le grand nombre de personnes du Honduras qui viennent au Canada, surtout à Vancouver, et demandent le statut de réfugié. Il est devenu évident au cours des deux dernières semaines que des agents de voyage du Honduras ont conseillé à certaines personnes de recourir au système du statut de réfugié plutôt qu'au système d'immigration régulier pour obtenir la citoyenneté canadienne. En fait, on leur a donné de faux espoirs sur la manière dont elles seraient traitées au Canada.

Deux semaines se sont écoulées depuis que j'ai posé ma question. Le ministre peut-il dire à la Chambre s'il est prêt à exiger un visa des Honduriens, tout d'abord, pour les protéger de l'exploitation et deuxièmement, ce qui est encore plus important, pour s'assurer que notre système d'examen du statut de réfugié n'est pas mis en péril ou indûment encombré?

L'hon. Benoît Bouchard (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, il y a deux semaines, nous avons répondu à la députée que nous examinerions la situation de certains pays dont les ressortissants causent des problèmes de demandes de statut de réfugié. Nous avons examiné deux cas particuliers, celui du Honduras et de la Bolivie. Au cours des neuf derniers mois, nous avons reçu 1 000 demandes de statut de réfugiés de migrants honduriens et 300 de Boliviens. Par conséquent, nous avons décidé qu'à compter de minuit la nuit dernière, les visas seraient obligatoires pour les Honduriens et les Boliviens.

* * *

LE CONSEIL DE LA RADIODIFFUSION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS CANADIENNES**LE SERVICE DE NOUVELLES PARLEMENTAIRES—LES RÈGLEMENTS CONCERNANT LA DIFFUSION D'ÉMISSIONS POLITIQUES**

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Communications ou à la personne qui a été désignée pour répondre en son absence. Elle porte sur le prétendu service des nouvelles parlementaires qu'on ferait mieux d'appeler «le service de nouvelles avariées des conservateurs» ou SNAC.

Comme en est informé le ministre, dans quelques semaines le CRTC demandera l'avis du public sur la mise en place d'une

nouvelle politique proposée sur la radiodiffusion d'émissions politiques au Canada. Étant donné l'établissement par le parti progressiste conservateur de ce nouveau service par satellite, le ministre va-t-il demander au CRTC d'élargir son examen des règlements concernant la diffusion d'émissions politiques pour couvrir les périodes entre les élections et pas seulement les campagnes électorales? Il est évident que nous avons besoin de nouveaux règlements pour remédier à ce genre d'abus.

L'hon. Pierre H. Cadieux (ministre du Travail): Monsieur le Président, étant donné que mon honorable collègue, la ministre des Communications, est absente aujourd'hui pour des raisons officielles, je prends avis de la question. Je suis certain qu'elle fournira une réponse au député aussi rapidement que possible.

M. le Président: La parole est au député pour une brève question supplémentaire.

[Français]

LA TENUE D'UNE ENQUÊTE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au secrétaire d'État ou au vice-premier ministre, en son absence, et concerne toujours le Service de nouvelles avariées des conservateurs, le «SNAC».

La Loi sur les marques de commerce au Canada interdit l'usage de mots ou symboles visant à confondre le public en le portant à croire qu'un service est sous le patronage ou l'autorité du gouvernement.

Le ministre est-il prêt à exiger une enquête visant à déterminer si le service du parti conservateur enfreint la loi, se déclarant un service de nouvelles parlementaires?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai beaucoup de mal à comprendre pourquoi le député est si contrarié à l'idée d'un nouveau service d'information. Je dois lui dire que nous apprécions et le remercions pour avoir souligné les mérites de ce nouveau service. Il fait l'objet de beaucoup d'attentions.

Ce qui se passe actuellement, c'est que des députés individuellement et, en fait, les partis politiques du Canada publient systématiquement des communiqués de presse pratiquement tous les jours. Le député parle de confusion. Je viens de lire quelques communiqués de presse libéraux et néo-démocrates et cela fait longtemps que je n'ai vu quelque chose d'aussi confus. Le fait est que le député devrait se mettre à la page. Nous vivons maintenant à l'ère de l'électronique. Il s'agit vraiment d'une forme de communiqué de presse électronique. Si le député veut s'entretenir avec des membres de notre parti nous pourrions peut-être moderniser le programme de communication de son parti et le faire accéder à l'ère nouvelle de l'électronique.